



**AN 2024
24-050**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 26 juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry RIHOUEY, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Carlos SOARES, procuration à Mme Laurence DENAND
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Mario MANCUSO, procuration à M. Didier JAHIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Absent excusé :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

19/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

19/06/2024

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui traite des opérations de recensement, et notamment les articles 156 à 158 du titre V,

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20240626-DEL24_050-D

Considérant que Monsieur le Maire est en charge d'organiser la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement pour l'année 2025,

Considérant que Monsieur le Maire devra nommer le coordonnateur communal chargé de l'enquête, les correspondants du répertoire d'immeubles localisés, ainsi que les agents recenseurs,

Considérant que la dotation de l'État pour l'organisation est stable, avec toutefois une petite augmentation pour 2024 mais pas significative,

Considérant qu'il est proposé de ne pas revaloriser les rémunérations,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires Générales - Transports du 24 juin 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Sylvia PADIOU, Adjoint au Maire délégué aux Affaires Générales - Transports,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à organiser la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement pour l'année 2025,

- **ARTICLE 2 : FIXE** la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal comme suit :

	2024	2025	
Rémunération feuille de logement	5,94 €	5,94 €	L'unité
Indemnités kilométriques	Forfait de 300 km indemnisés suivant arrêté ministériel	inchangé	
Prime de fin de recensement	250 € global	250 € global	Répartie entre les agents recenseurs, en fonction de la qualité de leur collecte
Journée de formation	50 €	50 €	Forfait
Indemnité du coordonnateur communal	400 €	400 €	Forfaitaire



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance,



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 02/07/2024

Et publié le 02/07/2024

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

